

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240106

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Semur en Vallon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

17 janvier 2024

Date d'affichage

17 janvier 2024

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 35

Votants : 38

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à MARTEL Jean-Pierre

M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à LEROY Michel

M. PARIS Hubert

Mme GERMAIN Martine

Mme MENU Catherine donne pouvoir à MERCIER Marc

Madame BRIGANT Nicole est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

ORDURES MENAGERES TARIFS BACS ET SACS MARQUES

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence relative à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération du conseil syndical du SYVALORM Loir et Sarthe du 8 décembre 2023, approuvant la modification de la grille de tarifs des bacs pour 2024,

Vu la délibération du conseil syndical du SYVALORM Loir et Sarthe du 8 décembre 2023, approuvant la modification de la grille de tarifs des sacs marqués pour 2024,

Vu la proposition de la Commission Finances réunie le 22 janvier 2024,

Les grilles tarifaires délibérées par le SYVALORM sont des propositions pour les EPCI adhérents au syndicat.

Monsieur le Président présente les tarifs proposés par la Commission Finances :

➤ **GRILLE TARIFAIRE DES BACS**

Volume du bac	Abonnement	TGAP (Prix par bac)	Forfait du service (dont 16 levées)	Total forfait	Part variable (tarif à la levée au-delà de 16)
60L et 80L	127,32 €	13,70 €	40,97 €	181,99 €	7,63 €
120L e t40L	127,32 €	23,97 €	61,93 €	213,22 €	8,72 €
240L	127,32 €	41,09 €	99,09 €	267,50 €	9,81 €
340L	127,32 €	58,22 €	135,30 €	320,84 €	13,08 €
660L	127,32 €	113,00 €	249,63 €	489,95 €	19,62 €
770L	127,32 €	131,84 €	287,75 €	546,91 €	22,35 €

➤ **GRILLE TARIFAIRE DES SACS MARQUES**

Nombre de rouleaux	Abonnement	Frais de gestion	TGAP	Part variable	Prix Total
2	127,32 €	4,09 €	12,84 €	39,20 €	183,45 €
3	127,32 €	4,09 €	19,26 €	58,80 €	209,47 €
4	127,32 €	4,09 €	25,68 €	78,40 €	235,49 €
5	127,32 €	4,09 €	32,10 €	98,00 €	261,51 €
6	127,32 €	4,09 €	38,52 €	117,60 €	287,53 €
7	127,32 €	4,09 €	44,94 €	137,20 €	313,55 €
8	127,32 €	4,09 €	51,36 €	156,80 €	339,57 €
9	127,32 €	4,09 €	57,78 €	176,40 €	365,59 €
10	127,32 €	4,09 €	64,21 €	196,00 €	391,62 €

Après avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions/Blancs/nuls, à la majorité :

- **APPROUVE** les grilles tarifaires exposées ci-dessus, applicables à partir de 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille à signer valablement tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 25 janvier 2024

La secrétaire de séance,

Nicole BRIGANT

Le Président,

Michel LEROY

**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS